

Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 Provinces - Semestriel n°10 - Décembre 2020

Édition spéciale



P.2 LA NOUVELLE ÉQUIPE



P.3 LES COMPÉTENCES DE VOTRE CDC



P.4 INFOS PRATIQUES



Communauté
de Communes
des 3 provinces



La crise sanitaire que nous traversons perturbe notre vie de tous les jours et aura des incidences certaines sur notre économie locale. Nous n'en mesurons pas encore l'importance exacte même si de lourdes conséquences sont déjà perceptibles dans de nombreuses entreprises, tant au niveau économique que social.

Je profite de la parution de ce bulletin, habituellement semestriel mais contrariée cette année en raison de la pandémie, pour remercier l'ensemble des services de la Communauté de Communes qui se mobilisent pour la population malgré les contraintes sanitaires et je voudrais y associer l'ensemble des services de santé, médecins, infirmiers, pompiers, ambulanciers...

Il nous faudra insister au cours de ce mandat, sur le développement économique. Dans un premier temps, veiller à nos entreprises locales, pour certaines déjà mises à mal bien avant la crise sanitaire qui, en se prolongeant leur fait affronter de plein fouet des difficultés supplémentaires. Certaines d'entre elles ont pu bénéficier des aides mises en place par la Communauté de Communes, et son service économique, avec l'appui de l'agent de développement de la BGE qui les accompagne dans l'élaboration de leurs demandes auprès de la région, partenaire essentiel.

Mais aussi, et au-delà de ce contexte sanitaire, il nous faudra continuer nos recherches de nouvelles entreprises à l'extérieur de notre périmètre territorial, en insistant sur nos atouts, nous en avons, en nous appuyant sur l'existant pour susciter l'intérêt d'entreprises innovantes à nous rejoindre. De ce fait, et tout en respectant le P.L.U.I. existant, il nous faudra sans attendre nous mettre en recherche de nouvelles possibilités d'accueil d'entreprises, la zone d'activité étant en totalité occupée. Si, à la faveur de notre actualité, la ruralité en général venait à trouver un certain regain d'intérêt, il nous faudrait être au rendez-vous !

Des projets sont en cours, d'autres vont voir le jour pour que tout notre territoire en tire le meilleur, malgré la crise que nous traversons. Il nous faudra poursuivre le travail entamé pour améliorer l'habitat, trop généralement dégradé sur nos périmètres urbains ou ruraux : des logements quelques fois insalubres, souvent inoccupés, sont des sources de nuisances sanitaires, voire esthétiques, demeurent trop peu attractifs et ne permettent pas un accueil de qualité pour de nouveaux habitants.

Les nombreuses compétences dont s'est dotée, en fonction de ses moyens, la Communauté de Communes des 3 Provinces se sont concrétisées dans des structures et des équipements dont bénéficie désormais l'ensemble de notre population. Ces réalisations sont le plus souvent devenues indispensables pour notre territoire : maison de santé et son offre de soins de qualité, Médiathèque des 3 Provinces, Espace Aquatique de l'Aubois, accueil de loisirs « Les Corsaires du Radeau », Relais d'Assistants Maternels, Halte-Garderie itinérante et bientôt école de musique de la Vallée de Germigny.

Notre territoire rural a deux atouts que nous devons préserver, mettre en avant, faire (re)connaître et apprécier : la qualité environnementale d'un territoire traditionnel et la présence de commerces et de services de base qui, de par leur nombre et leur qualité, sont réellement à même de pouvoir retenir ou attirer des populations. La communication sur ce thème est indispensable et nous pouvons tous y contribuer, dans l'intérêt général.

Au-delà du contexte sanitaire qui va venir perturber cette fin d'année voire le début de la prochaine, je tiens plus que jamais à vous présenter tous mes meilleurs vœux pour 2021.

Pierre Guiblin

Président de la Communauté de Communes des 3 provinces

QUI SONT VOS NOUVEAUX ÉLUS ?



M. Stanislas WIDOWIAK,
1^{er} Vice-Président et Maire de Saint-Aignan-des-Noyers. *Délégation de fonctions : entretien du patrimoine et des équipements, urbanisme, environnement, gestion de la Fourrière Animale, Espace Aquatique de l'Aubois*

Mme Isabelle PEREZ
2^e Vice-Présidente et Maire de Mornay-sur-Allier. *Délégation de fonctions : culture, communication*

M. Jean-Claude LETEL 4^e Vice-Président et Conseiller municipal à Sancoins. *Délégation de fonctions : développement économique, politique du logement*

M. Vincent GAUTHIER
3^e Vice-Président et Maire de Sagonne. *Délégation de fonctions : enfance, jeunesse, parentalité, transports scolaires*

Et les membres élus du Bureau communautaire :

M. Laurent CHARRIER, Maire de Givardon ;
M. Michel MONSEAU, Maire de Grossouvre ;
M. Serge BUTARD, Maire de Neuilly-en-Dun ;
Mme Déborah COMBAT, Maire de Augy-sur-Aubois ;
Mme Martine ROSSI, Maire de Neuvy-le-Barrois ;
M. Jean-Claude LAMOUREUX, Maire de Véreaux ;
M. Philippe WILLEME, Maire de Chaumont.

Élus communautaires titulaires : M. Olivier COMBETTE, Mme Catherine HAYE, M. Alain PERRIOT, M. Philippe BERCHULA, M. Louis DUMAREST, Mme Isabelle DESSEIGNE, M. Claude GEFFARD, Mme Martine DRAGAN, M. Laurent ROUGELIN, M. Michel ROUSSELET, Mme Sodja PHILIPPEAU, Mme Florence BAILLY, M. Nicolas BARDON, Mme Karine AUBLANC, Mme Laetitia GLORIAU

Élus suppléants : Mme Françoise MEZINSKI, M. Robert CHOLLET, Mme Isabelle MILLAT, Mme Agnès MONTOILLE, M. Robert TOUCHOT, M. Cédric HENRY, M. Gérard JAMET, Mme Carole BENARD, M. Denis BASTIEN

M. Pierre GUIBLIN, Président et Maire de Sancoins.

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis sa création par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2000, la Communauté de Communes des 3 Provinces se substitue de plein droit à ses communes membres pour les missions que la loi lui impose d'exercer, ainsi que pour celles que les communes décident de lui transférer. La Communauté de Communes des 3 Provinces met tous les moyens possibles, tant au niveau financier, technique et professionnel, pour exercer au mieux ces multiples compétences qui lui ont été progressivement confiées, elle exerce désormais les compétences suivantes :

OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^e du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

OPTIONNELLES

- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Création et gestion d'une Fourrière pour accueillir les chiens errants
- Assainissement
- Culture
- Transports scolaires
- Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Compétence complémentaire à la GEMAPI correspondant aux items 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement

FACULTATIVES




INFOS PRATIQUES

Le siège vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Contactez-nous au 02 48 80 09 28 ou par mail à l'adresse : contact@cc3p.fr

<p>Médiathèque des 3 Provinces</p>  <p>☎ 02 48 77 50 71</p>	<p>Espace Aquatique de l'Aubois</p>  <p>☎ 02 48 76 85 79</p>	<p>Accueil de loisirs « Les Corsaires du Radeau »</p>  <p>☎ 02 48 74 08 06</p>
<p>Fourrière animale</p>  <p>☎ 02 48 74 77 37</p>	<p>Relais Assistants Maternels</p>  <p>☎ 02 48 77 09 25</p>	<p>Développement économique</p>  <p>☎ 07 88 86 82 20</p>

Annuaire de nos services

Services utiles

 <p>Halte-garderie Kangourève :</p> <p>☎ 06 85 68 79 56</p>	 <p>PAEJ :</p> <p>☎ 02 48 74 99 05 ☎ 06 83 45 87 47</p>	 <p>École de musique de la Vallée de Germigny :</p> <p>☎ 06 80 75 77 70</p>
---	---	---

N'hésitez pas à consulter les pages Facebook de la Médiathèque des 3 Provinces et de l'Espace Aquatique de l'Aubois.

Vous avez besoin de votre calendrier de collectes d'ordures ménagères, un formulaire de demande d'assainissement, ou encore inscrire votre enfant au transport scolaire... ?

le 24/12 2020
Bon pour accord
le Président Pierre GUILBIN



Retrouvez toutes les informations ou documents téléchargeables sur notre site internet www.cc3p.fr

Communauté de Communes des 3 Provinces – Hôtel communautaire – 21 rue Pierre Caldi – 18600 SANCOINS Tel. : 02 48 80 09 28 – Mail : contact@cc3p.fr – Site internet : www.cc3p.fr

Édition spéciale imprimé à 3000 exemplaires. Date de parution : 15 janvier 2021. Dépôt légal : Septembre 2015 – N°ISSN : 2430 – 2996.
Directeur de publication : Pierre GUILBIN – Responsable de rédaction : Aurélie BRUNET – Comité de rédaction : Rachel DURIN, Isabelle PEREZ, Martine DRAGAN.
Crédits photos : CC3P. Conception : JANITg. Impression : CIA Graphic.

